

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Observatoire et Promotion du Territoire  
04 13 31 14 09

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

**OBJET : BP 2019 : Délégation Tourisme.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au tourisme, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Département a confié à l'Agence de développement et de réservation touristiques « Provence Tourisme » la mission de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique départementale, par le biais d'une convention-cadre.

En 2019, la politique « tourisme » s'articulera autour des axes suivants :

**L'élaboration du 5<sup>ème</sup> Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs**

L'objectif de ce schéma est de construire le « tourisme de demain », en intégrant les conclusions des Etats Généraux de Provence. Il s'agira de poursuivre le travail de programmation et de valorisation de l'offre touristique des précédents schémas, tout en ouvrant de nouveaux axes de progrès autour des filières concurrentielles à forte valeur ajoutée.

**Le projet Gastronomie**

La reconnaissance d'une identité « Gastronomie Provence » passe par la mise en réseau, la coordination et l'animation d'une stratégie concertée. 2019 sera l'année de la gastronomie en Provence avec un programme événementiel à fort rayonnement.

Parallèlement, le projet de création d'un Pôle Gastronomie fait l'objet d'une étude de programmation pour aboutir en 2019 au choix de la localisation et au montage du dossier visant à lancer sa phase opérationnelle.

**Le projet « tourisme fluvial »**

Dans le cadre du projet de développement de la « Provence fluviale » mené par le Conseil départemental et dans le prolongement d'une étude d'opportunité sur le tourisme fluvial menée en 2016 et 2017, Provence Tourisme est chargée de mettre en œuvre la promotion de cette nouvelle offre touristique en établissant un plan marketing autour de la mise en tourisme et de la communication, et en menant la coordination avec les offices du tourisme locaux concernés.

**Le contrat de destination Provence**

Mis en place en 2015 pour une durée de 3 ans, le contrat de destination positionne la Provence parmi les 20 destinations clés de la France.

Le dispositif a permis de mieux structurer l'offre et de la promouvoir de façon mutualisée entre les acteurs touristiques auprès des clientèles ciblées. La dynamique doit être poursuivie, c'est pourquoi l'Etat a prolongé la durée des contrats avec les 23 partenaires pour les 3 prochaines années incluant de nouvelles priorités dédiées à l'innovation et au numérique ainsi qu'à la réalisation de projets structurants.

### **La poursuite d'un projet d'incubateur dédié au tourisme**

Afin de faciliter l'émergence de nouveaux acteurs ou projets touristiques, il est envisagé de mettre en synergie le fort potentiel d'innovation propre au secteur tourisme, et les technologies de l'information, génératrices de nouvelles solutions à haute valeur ajoutée, dans un lieu hébergeant à la fois l'agence Provence Tourisme, une école de tourisme et un incubateur de start-up tournés vers des solutions innovantes.

L'état des crédits affectés à la politique publique « tourisme » figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL